

Infractions et classes de contraventions

*

Les contraventions sont réparties en cinq classes, sanctionnées par des amendes dont le montant augmente en fonction de la gravité de l'infraction.

Les principales infractions

CLASSES	INFRACTIONS
1re classe	Non respect des règles de stationnement. Changement de direction sans clignotant ;
2e classe	Non-paiement d'un péage ; Absence d'attestation d'assurance.
3e classe	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (pour une vitesse autorisée maximale supérieure à 50 km/h) ; Dispositifs de freinage non conformes. Usage d'un téléphone tenu en main ; Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence ; Conduite sans ceinture de sécurité ; Refus de priorité ; Non-respect d'un feu rouge ou d'un stop ; Franchissement ou chevauchement d'une ligne continue ;
4e classe	Absence de visite technique périodique ; Conduite en état alcoolique ; Circulation en sens interdit ; Non respect de la distance de sécurité ; Excès de vitesse inférieur à 50 km/h ; Dépassement dangereux ; Circulation sans éclairage ; Absence de certificat d'immatriculation.
5e classe	Excès de vitesse supérieur à 50 km/h.

Montant des amendes

INFRACTIONS	MONTANT DE L'AMENDE ENCOURUE
Contravention de 1ere classe	38 euros maximum
Contravention de 2e classe	150 euros maximum
Contravention de 3e classe	450 euros maximum
Contravention de 4e classe	750 euros maximum
Contravention de 5e classe	1500 euros maximum ou 3000 euros maximum en cas de récidive

Certaines contraventions des 4 premières classes sont punies d'une amende forfaitaire.

INFRACTIONS	MONTANT DE L'AMENDE FORFAITAIRE ENCOURUE
Contravention de 1ere classe	11 euros maximum
Contravention de 2e classe	35 euros maximum
Contravention de 3e classe	68 euros maximum
Contravention de 4e classe	135 euros maximum